

CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Identification des exploitations engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement (Grenelle de l'Environnement)

Les objectifs de la démarche :

- ⊕ Reconnaître et valoriser les démarches existantes autour d'exigences et d'objectifs communs ;
- ⊕ Permettre d'améliorer l'image de l'agriculture en faisant connaître les bonnes pratiques agricoles ;
- ⊕ Mettre en valeur et développer des modes de production et de consommation plus durables.

Cette démarche volontaire pour l'ensemble de l'exploitation, est construite autour de 4 thèmes :

- ▣ Biodiversité,
- ▣ Stratégie phytosanitaire,
- ▣ Gestion de la fertilisation,
- ▣ Gestion de la ressource en eau

LES 3 NIVEAUX DE PROGRESSION ENVIRONNEMENTALE :

Niveau 1

Pré requis pour demander la certification environnementale

- ➡ Réalisation d'un **bilan sur les 3 domaines environnementaux de la conditionnalité** (environnement, santé des végétaux et bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)). Validation de ce bilan par un organisme de conseil agricole.
- ➡ Réalisation d'une **autoévaluation** de l'exploitation au regard du référentiel du niveau 2 ou des indicateurs du niveau 3

Attestation de la pertinence du bilan par un organisme habilité dans le cadre du **Système de Conseil Agricole**.

Niveau 2

Obligation de moyens

Respect d'un référentiel comportant **16 exigences** efficientes pour l'environnement :

- ➡ Biodiversité : identifier et protéger, sur l'exploitation, les zones les plus importantes pour le maintien de la biodiversité
- ➡ Stratégie phytosanitaire, une lutte raisonnée pour la protection des cultures : adapter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en fonction de la cible visée
- ➡ Optimiser la gestion de la fertilisation : stocker les fertilisants et en raisonner au plus juste les apports afin de répondre aux besoins des plantes, de garantir un rendement et une qualité satisfaisants tout en limitant les fuites vers le milieu naturel
- ➡ Gestion de la ressource en eau : optimiser les apports en eau aux cultures, en fonction de l'état hydrique du sol et des besoins de la plante

La certification environnementale peut être gérée dans un cadre collectif pour les niveaux 2 et 3

Certaines démarches sont reconnues équivalentes pour les exigences et pour le dispositif de contrôle :

- Reconnaissance totale ou
 - Reconnaissance sectorielle
- (listes sur www.agriculture.gouv.fr)

Niveau 3

Obligation de résultats

- ➡ **Option A** : approche thématique. Respect de 4 indicateurs :
 - ✓ Biodiversité (pourcentage de la SAU en infrastructures agroécologiques, poids de la culture principale, nombre d'espèces végétales et animales, présence de ruche, variété, race ou espèce menacée)
 - ✓ Stratégie phytosanitaire (surfaces non traitées, indice de fréquence de traitement, méthodes alternatives à la lutte chimique, réduction de la consommation de produits, limiter les fuites, enherbement inter-rang, recyclage et traitement des eaux d'irrigation...)
 - ✓ Gestion de la fertilisation (bilan azoté, outils d'aide à la décision, % SAU non fertilisé, part des légumineuses, couverture des sols)
 - ✓ Gestion de l'irrigation (outils d'aide à la décision, matériel optimisant les apports, pratiques agronomiques, part des prélèvements en période d'étiage)
- ➡ **Option B** : approche globale. Respect de 2 indicateurs :
 - ✓ Pourcentage de la SAU :

ou en infrastructures agro-écologiques $\geq 10\%$

- ✓ en prairies permanentes de plus de 5 ans $\geq 50\%$
- ✓ Poids des intrants dans le chiffre d'affaires $\leq 30\%$

Possibilité de passer directement du niveau 1 au niveau 3.

Le choix de l'option est valable pour la durée du cycle de l'évaluation.

Option A : La certification est accordée si et seulement si **les 4 thématiques sont validées**. (Note ≥ 10 points à chaque thématique)

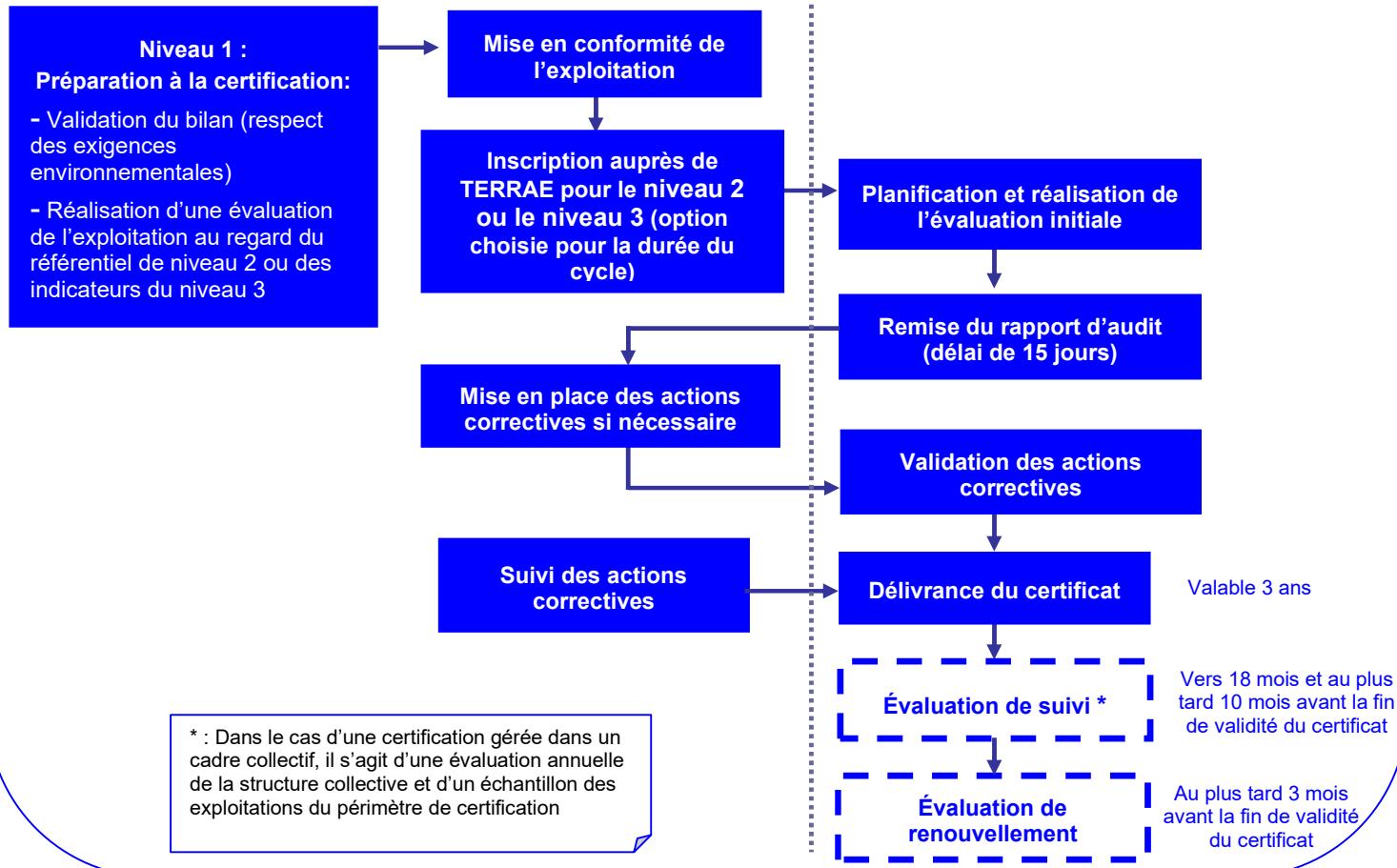
Option B : La certification est accordée si et seulement si l'exploitation **valide les 2 indicateurs**.



Cycle de la certification



Exploitation candidate à la certification



Haute Valeur Environnementale

La Haute Valeur Environnementale correspond au niveau le plus exigeant du dispositif de certification environnementale des exploitations agricoles. Un logo peut être utilisé pour identifier les exploitations certifiées.



« Issu d'une exploitation de Haute Valeur Environnementale »

L'emploi de la mention valorisante « **issu d'une exploitation de haute valeur environnementale** » ou toute autre dénomination équivalente dans la publicité, l'étiquetage ou la présentation d'un produit ainsi que dans les documents commerciaux qui s'y rapportent est réservé aux produits agricoles, aux denrées alimentaires non transformées et transformées ainsi qu'aux composants d'origine agricole issus d'exploitations ayant obtenu la **certification de niveau 3**.

Un logo HVE accompagne la mention valorisante et peut être apposé sur les **produits finis** contenant au moins **95%** de matières premières issues d'exploitations de haute valeur environnementale. La présence du logo sur les produits finis permet de valoriser auprès des consommateurs les efforts des exploitations engagés dans le plus haut niveau du dispositif de certification environnementale.



Pour toutes demandes d'informations :



Espace Regley
1 Boulevard Charles
10000 TROYES
Tél. : 03.25.72.67.23
contact@terrae-certifications.fr